

ARRÊTÉ N° 2024-01
RELATIF AU REFERENT RACISME, ANTISEMITISME

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11,
Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L. 121-2, L. 131-1 et L-135-6,
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,
Vu le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026),
Vu la circulaire ESRS2400723C du 9 janvier 2024 du MESR relative au cadre d'intervention des personnes référentes « racisme, antisémitisme » dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

ARRÊTE

- Article 1 : Madame Caroline HENRY est désignée référente racisme, antisémitisme.
- Article 2 : La référente racisme, antisémitisme dispose d'une lettre de mission qui fixe sa mission, ses attributions ainsi que les modalités et moyens mis à sa disposition pour l'exercer.
- Article 3 : Le secrétaire général de l'IEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 21 janvier 2024

Rostane MEHDI
Professeur des Universités
Directeur de l'IEP



TRANSMIS AU RECTEUR LE : **06/02/2024**

DATE D'AFFICHAGE ET DE PUBLICATION : **08/02/2024**